



Communiqué de Presse

Plan Santé 2022 : des réformes ambitieuses, mais qu'en est-il des futurs pharmaciens ?

Paris, le 19 septembre 2018

Suite aux annonces du Président de la République, Emmanuel Macron, les étudiants et les internes en Pharmacie se saisissent du **Plan Santé 2022**¹. En effet, celui-ci doit permettre une meilleure formation des futurs professionnels de santé ainsi qu'un meilleur accompagnement du patient, en ville, comme à l'hôpital, afin qu'il se sente au cœur du système de santé.

Tout d'abord, l'A.N.E.P.F. – Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France – se félicite de la **suppression du numerus clausus**, véritable gâchis subi par les étudiants au terme de cette première année commune aux études de santé. Les qualités humaines, propres à tout professionnel de santé, doivent être prises en compte et valorisées dans notre formation initiale. Afin de garantir une formation optimale en adéquation avec les compétences du métier de Pharmacien, nous souhaitons conserver des enseignements spécifiques aux filières de santé construits autour de stages adaptés. Pour cela, l'A.N.E.P.F. sera attentive à la mise en place de **capacités d'accueil adéquates** concourant à une formation aboutie pour chaque étudiant et assurant ainsi une régulation des flux, dans le respect du maillage territorial de nos professions.

L'A.N.E.P.F. et la FNSIP-BM – Fédération Nationale des Syndicats d'Interne en Pharmacie et en Biologie Médicale – restent, en revanche, vigilantes sur la modélisation de l'intégration dans les études de santé que le gouvernement souhaite proposer. Cette réforme doit être l'occasion de rendre nos formations plus qualitatives. Cela, dans le but de répondre aux besoins en termes de **santé publique**, par les **nouvelles missions** des pharmaciens et l'évolution des métiers de santé. Celle-ci ne doit pas, pour autant, induire un **allongement de nos études**, ni remettre en question le travail déjà effectué sur le troisième cycle long des études de Pharmacie. De plus, cette réforme ne doit pas effacer l'apprentissage des thématiques spécifiques de chaque filière des professions médicales au profit d'une formation multidisciplinaire trop générale. Nous tenons à ce que des **passerelles**, facilitant l'accès aux études de santé, soient proposées afin de multiplier les profils et les compétences des professionnels de santé.

¹ Dossier de Presse : Ma santé 2022, Un engagement collectif - Ministère des Solidarités et de la Santé, Septembre 2018

Une **revalorisation** complète des métiers de santé serait plus judicieuse que la création d'une nouvelle profession d'*assistant médical*. Des expérimentations montrent qu'une meilleure répartition des compétences entre les différentes professions est efficace pour le système de santé. Par l'expérimentation sur la **vaccination** en officine, les pharmaciens ont prouvé leurs compétences en matière de prévention et de sensibilisation de la population. 156 000 personnes ont eu la chance d'être vaccinées contre la grippe saisonnière en pharmacie.

Le pharmacien apparaît comme un acteur incontournable de la **prise en charge des soins non programmés**, selon le rapport de Thomas Mesnier². Sa disponibilité, son accessibilité et sa proximité de contact, tant auprès des patients qu'auprès des professionnels de santé, font de lui un acteur clé. Les pharmacies d'officine ainsi que les laboratoires de biologie médicale doivent être davantage impliqués dans la prévention, le diagnostic et le conseil thérapeutique d'urgence.

Le système de santé étant en refonte totale, il est important de favoriser la **collaboration interprofessionnelle** à chaque étape du parcours de santé afin d'apporter un réel accompagnement au patient. Le **décloisonnement** de notre système de santé doit renforcer les compétences cliniques du pharmacien, comme expert des produits de santé et partie prenante dans le parcours de santé des patients. La mise en place du **Dossier Médical Partagé**, en novembre prochain, permettra de répondre aux besoins numériques pour la communication interprofessionnelle autour du patient, que ce soit en ville ou à l'hôpital.

Pour une efficacité totale, les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé** doivent intégrer, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, un pharmacien afin de coordonner au mieux les soins et le suivi des patients. Les C.P.T.S. doivent avancer main dans la main avec les Groupes Hospitaliers de Territoires déjà existants pour une meilleure prise en charge du patient et l'application des politiques de santé publique. Cette collaboration ne saurait se faire sans la participation du secteur privé, lui aussi bien implanté et apte à remplir ces missions.

La FNSIP-BM salue la **suppression du concours de praticien hospitalier**, devenu aujourd'hui complexité administrative plus que réelle qualification. L'unicité du statut de praticien hospitalier et la reconnaissance de ses compétences et missions feront de ce professionnel de demain un acteur de santé central et proactif du renforcement de la prise en charge territoriale des patients.

Ainsi, l'A.N.E.P.F. et la FNSIP-BM approuvent la volonté gouvernementale de prendre en main les questions de santé favorisant l'interprofessionnalité, la refonte de nos études visant l'évolution des missions qu'impliquent les mutations de notre société. Nous avons à cœur **d'entamer les discussions** avec les différentes parties prenantes afin d'améliorer le système de santé de demain.

Robin TOCQUEVILLE - - PERRIER

Président de l'A.N.E.P.F.

president@anepf.org

06 85 40 91 31

Moïse MICHEL & Romain de JORNA

Co-Présidents de la FNSIP-BM

president@fnsip.fr

06 24 81 12 15

06 70 18 61 36

² Assurer le premier accès aux soins - Rapport du Député Thomas Mesnier - Ministère des Solidarités et de la Santé, mai 2018